



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

P. 1/1

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT À CONSERVER

CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

020758004323

1wbty00r1cgv - 0000
1/2 - 4349/0015 - 18583
047040453 - TF - 654215



Agence de domiciliation :
CAHORS (00175)
RIB : 30004 00175 00010207297 87
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0729 787
BIC :
Tél. : 3478
Fax : 04 72 86 14 61

LE BAR JO
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
6 PLACE DE LA MAIRIE
46240 COEUR DE CAUSSE

Date de règlement : 20.02.2026
Relevé : 524498 27

le 16 février 2026

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veuillez préciser vos instructions de rejet (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ REJET TOTAL de 1 862,80 euros → Code motif du rejet total (2) : ☐

☐ REJET PARTIEL Montant total des effets à rejeter :

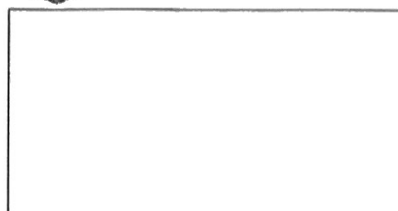
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
524499 24		SOCOPI N	20.02.2026 A	109,20		
524500 21		SOCOPI N	20.02.2026 A	137,06		
524501 18		S A S LES 3 CAVES	20.02.2026 A	1 504,64		
524502 15	0000039928	SAS PATRICK BRETON DISTR	20.02.2026 NA	111,90		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 20.02.2026				1 862,80		
VALEUR 19.02.2026						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré

